LES CHRONIQUES

DU CIRAP

N°34

Centre Interdisciplinaire de Recherche Appliquée au champ Pénitentiaire

La participation

Une expérience de responsabilité pour les acteurs en prison

Guillaume Brie - Sociologue et responsable du Cirap à l'Énap

« Comme la nature humaine se résume aux relations sociales qui la constituent dans les faits et qui forment un tout, la dislocation de ces relations entraîne inéluctablement celle de l'existence elle-même »*.

* Mita Munesuke, L'enfer du regard. Une sociologie du vivre jusqu'à la combustion, CNRS Éditions, Paris, 2023, p.74.

Il arrive que l'on pose les problèmes de telle manière qu'ils ne peuvent pas être résolus. C'est le cas avec la violence lorsqu'on considère qu'elle relève d'un état de la personne, et pas d'un processus. Au fond, si la violence provient de l'individu, si celle-ci est le fait de ce qu'il convient d'appeler sa « psychologie », il s'agit dès lors, sous cette logique, de traiter le problème dans sa partie la plus immédiatement visible, c'est-à-dire au niveau de l'individu et en le prenant en charge pour le comportement qu'on lui reproche: en prison, il pourra, par exemple, suivre des programmes pour travailler sur son comportement ou sur sa psychologie, parfois même à partir d'espaces dédiés comme les Unités pour Détenus Violents (UDV). Cette facon de concevoir la violence est somme toute ordinaire : si la violence est présente en prison (ou ailleurs), c'est parce que des individus violents existent. Puis, presque corrélativement, l'explication prend la forme d'une tautologie : ces individus sont violents parce qu'ils sont violents... Au bout du compte, cette conception circulaire du problème met en scène, par-dessus tout, un individu aux prises à une nature particulière qu'on lui suppose : celle d'être violente. Et les « faits » de violence sont là pour la confirmer. Pourtant, problème : cette conception de la violence provoque une confusion entre la naturalisation du comportement d'un individu (et par voie de conséquence, de son être) et l'attribution individuelle d'une responsabilité. Or, dans ce cas précis, la responsabilité est transformée en contrainte, et non pas en ressource. Cette conception constitue dès lors une entrave au changement : comment l'individu peut travailler sur sa responsabilité en qualité de sujet si tout le renvoie à sa nature supposément violente ? En pareil cas, ne s'en remettra-t-il pas à cette nature supposément violente et à se considérer comme victime de celles et ceux qui le mettent en colère, par exemple ? Cette réduction à une seule dimension explicative de la violence ne favorise pas, selon nous, la propension à ce que le justiciable puisse

se constituer comme l'auteur des actes pour lesquels il a été condamné. C'est pourquoi la logique punitive, avec ses objectifs de contrôle et de neutralisation, fonctionne de façon inopportune s'il s'agit d'assouplir le problème : l'attribution individuelle de responsabilité se doublant presque toujours d'une explication par la nature, et inversement.

De manière générale, pour engager du changement, il ne nous parait pas souhaitable de souscrire à cette vision de la violence marquée par un individu qui l'incarnerait par essence¹. De plus, par un effet aussi puissamment restrictif, la superposition de la nature à la responsabilité rend inabordable les possibilités réelles pour l'individu d'être sujet de soi et de sa vie. Cette conception, qui est finalement celle d'un individu-problème, peut même s'avérer contre-productive si les réflexions ne dépassent justement pas la violence considérée comme un état de la personne, à la violence considérée comme le résultat d'un processus, souvent complexe. Par exemple, comme le rappelle le sociologue Hervé Marchal, les réflexions et les travaux des auteurs interactionnistes (Goffman ou Becker) ont bien souligné l'importance dans la (dé)construction de soi des processus de stigmatisation, de désignation et de catégorisation à travers des étiquettes négatives². Ce constat, établi donc à partir d'une importante tradition de recherche issue des sciences sociales (l'interactionnisme), pourrait conduire les professionnels chargés du contrôle et des suivis des justiciables à questionner un écueil majeur : celui de s'évertuer à lutter contre les violences par des prises en charge qui contribuent à les maintenir, voire à les renforcer. Au contraire, « si être responsable, cela s'apprend »3, alors on peut penser que la création de conditions réelles promptes à susciter des expériences de responsabilité pourrait permettre à l'individu de se saisir de lui-même, et se construire à la fois comme sujet singulier et comme acteur social.

François Ewald, « Être responsable, cela s'apprend », *Le Figaro*, vendredi 19 juin 2015





¹ Sur l'essentialisme et la nature humaine, lire ou relire la conférence de Jean-Paul Sartre, l'existentialisme est un humanisme, Paris, Folio Essais, 1996.

² Hervé Marchal, « Le travail social dispersé », in Manuel Boucher (dir)., Où va le travail social ? Contrôle, activation et émancipation, Champ social Éditions, Nîmes, 2022, p. 69.

Dans nos travaux sur la violence en prison⁴, l'angle choisit pour penser autrement les violences et leurs prises en charge nous a conduit à mobiliser une double entrée : la première accorde une importance particulière à la nature des relations sociales pour établir, au sein des établissements, un climat possiblement dégagé des tensions les plus difficiles ; la seconde mobilise une perspective existentialiste qui considère l'individu comme un sujet capable de choix et engagé dans et par le conflit qu'il mène contre les forces et les pouvoirs qui tendent à le contrôler⁵. Si nous prenons avec sérieux cette conception d'un individu-sujet, elle implique de considérer le détenu, non pas uniquement comme un individu réputé dangereux, mais aussi comme un « interlocuteur valable », porteur possiblement de transformation du social.

Une répression contre-productive

Le milieu carcéral est un environnement où la violence prédomine. En effet, la privation de liberté, la peine qui l'accompagne (et avec elle, toutes les causes nichées dans le fonctionnement même de la prison et dans les pratiques sécuritaires et répressives qui s'y déploient), produisent des violences qui, certes, ne sont pas inédites au sein des établissements, mais qui posent de réelles difficultés pour la gestion d'ensemble au quotidien. Dans ces conditions, aucune politique de prise en charge pénitentiaire ne prospère si des violences systématiques frappent les détentions et atteignent la tranquillité d'ensemble. C'est face à ce constat qu'émerge une forme de sécurité dans laquelle les relations interpersonnelles sont fondamentales : la sécurité dynamique.

Effectivement, pour produire une sécurité « plus durable », l'administration ne peut pas se contenter d'être dans la seule « action-réaction » en répondant au coup par coup à des situations de crise par la seule répression. Cette attitude est même contre-productive. Par exemple, il est établi aujourd'hui que l'usage de la répression pour réguler des comportements dans l'espace public renforce les tensions et les comportements agressifs. En prison, Olivier Razac a montré que l'introduction des armes de neutralisation momentanée augmentait les risques d'une extension de la violence⁶. Dans un tout autre domaine, une étude réalisée auprès des caisses d'allocations familiales (CAF) montrait que l'embauche de vigiles pour contrôler les problèmes d'incivilités dans les espaces d'accueil du public (embauche qui était revendiquée de longue date par les instances représentatives du personnel) ont eu pour effet de dramatiser les évènements et, surtout, de les inscrire dans la durée en renforçant les tensions et les comportements agressifs. Dans ces conditions, nous soutenons l'hypothèse suivant laquelle la sécurité dynamique, dont il va être question à présent, s'impose comme une alternative raisonnable face au constat d'échec de la répression.

Des individus présumés capables : la perspective de la sécurité dynamique 8

La sécurité dynamique est une politique qui met l'expérience des personnes au centre de la production de l'action publique. Dans cette perspective, il ne s'agit plus d'agir sur les personnes mais d'agir avec elles. Cette forme de sécurité n'est réductible ni à un outil, ni à un concept. C'est une politique car elle implique des choix, notamment celui de résister à l'idolâtrie technologique pour résoudre les problèmes humains 9. Pour le champ pénitentiaire, les travaux d'Anaïs Tschanz sur l'usage des technologies de sécurité dans les établissements 10 montrent bien les limites de la réponse technique (ou technologique) apportée à des problèmes qui sont des problèmes basés, en réalité, sur des rapports sociaux : en pareil cas, la violence se maintient (ou s'intensifie) de façon inéluctable.

À ce propos, il faut, tout au contraire, encourager de nouvelles pratiques professionnelles, humaines et organisationnelles, soucieuses de penser l'action collective en termes d'augmentation de la participation de chacun à l'espace social. En rendant effectives des formes d'actions participatives, c'est-à-dire, pour la prison, en associant les personnels pénitentiaires et les personnes détenues dans un processus commun pour produire de la sécurité, on augmente (ou bien on restaure), dans le même temps, le pouvoir d'agir des uns et des autres. Autrement dit, ces différents acteurs co-construisent des pratiques de sécurité qui font émerger les intérêts respectifs de chacun à vivre en sécurité. Les espaces de dialogue ainsi créés permettent de développer des liens entre personnels pénitentiaires et personnes détenues. C'est bien sûr un enjeu de taille, tant nos imaginaires sociaux sont rompus à l'idée que la sécurité passe avant tout par la répression et le contrôle.

Précisément, ce changement d'optique mobilise plusieurs niveaux. Il nécessite une réflexion sur l'architecture et la taille des établissements pour penser de nouveaux espaces où la participation serait possible¹¹, sur la formation initiale et continue des personnels pénitentiaires pour travailler et réfléchir à la nature des relations entre personnes détenues et personnels, ainsi que sur la question du portage politique et institutionnel du concept de participation. Sans cela, les pratiques se dispersent et reposent souvent sur la seule initiative des individus, sans répondre à un projet porté collectivement et inscrit dans la durée. En la matière, beaucoup de projets et d'actions s'éteignent au gré des départs ou des mutations professionnelles des personnels.

⁴ Guillaume Brie et Cécile Rambourg, Violence en prison. Analyse théorique et perspectives pratiques, Les Dossiers Thématiques, Agen, Ministère de la Justice-Énap, 2022.

⁵ Alain Touraine et Farhad Khosrokhavar, *La recherche de soi. Dialogue sur le sujet*, Paris, Le Livre de Poche, 2005.

⁶ Olivier Razac, L'utilisation des armes de neutralisation momentanée en prison : une enquête auprès des formateurs de l'École nationale d'administration pénitentiaire, Les Dossiers Thématiques, Agen, ministère de la Justice-Énap, 2008.

Anne Wyvekens, Sophie Tievant, Clémence Rouballay, Production d'incivilité et de civilité dans les espaces d'accueil de la branche Famille, CAF, Dossier d'étude, décembre 2015.

⁸ Cette partie reprend une interview donnée à Prison Insider sur la sécurité dynamique : Guillaume Brie, La sécurité dynamique, une utopie réaliste ?, www.prison-insiser.com, 14 avril 2023.

⁹ Jacques Ellul, *Le bluff technologique*, Paris, Fayard, 2012.

¹⁰ Anaïs Tschanz, « Technologie en prison : l'innovation en question », Les Chroniques du Cirap, N°33, juillet 2023.

¹¹ Par exemple, nous pouvons citer ici le projet WISH-EU, débuté en mars 2022 et financé par la Commission Européenne pour une durée de 24 mois, qui apour objectif de promouvoir les alternatives aux prisons traditionnelles et à la détention provisoire en soutenant l'implantation, en Europe, d'établissements de petites échelles. WISH – EU – WORKING IN SMALL-SCALE DETENTION HOUSES IN EUROPE (wish-eu.eu)

Dans la perspective d'une politique de sécurité dynamique étayée par le concept de participation, nous pourrions imaginer que l'administration pénitentiaire puisse instaurer des groupes de parole sur des thèmes liés à la vie quotidienne dans un établissement pénitentiaire. La parole y serait libre et citoyenne. Les personnes détenues seraient considérées, avant tout, comme des sujets dotés d'une expérience singulière et ayant des choses à dire. Nous pouvons déjà remarquer que les modules de respect, la médiation en contexte professionnel, la justice restaurative, constituent des espaces possibles pour permettre aux acteurs de participer activement à la résolution des difficultés rencontrées et/ou à réparer les préjudices par le dialogue. La participation pourrait constituer le fil rouge de ces espaces pour rendre cohérent et pérenne un ensemble a priori hétérogène de pratiques.

Néanmoins des limites

En réalité, les analyses conduites sur les pratiques de prises en charge des personnes placées sous main de justice nous montrent à quel point nous agissons, finalement, si peu avec les personnes. Le plus souvent, nous agissons sur elles, par des techniques de prévention et de contrôle, et parfois même contre elles. De plus, parce que la logique carcérale et pénitentiaire est essentiellement basée sur la suspicion¹², le déploiement d'une confiance horizontale mutuelle entre les personnes reste un défi. Par exemple, comment établir des relations de confiance quand les pratiques déployées cherchent en premier lieu à évaluer et à contrôler le comportement des personnes détenues sur le plan de la dangerosité ?

Si l'idée de produire de la sécurité en développant des relations positives entre les acteurs est généralement admise, les choses se compliquent dès lors que l'on entre dans le « réel » des pratiques. La participation, lorsqu'elle est évoquée dans le cadre de nos recherches, est appréhendée par les personnels avec ambivalence, ou parfois même explicitement refusée pour conserver une position de domination assumée. Au mieux, la participation prendra la forme de la simple consultation auprès des personnes détenues : par exemple, sur la fréquence et l'offre des activités sportives proposées au sein de la détention.

En effet, contrairement au modèle anglo-saxon qui pense l'action collective comme un espace de conflit et reconnaît l'individu comme un acteur social au sens propre du terme, la France reste attachée à une conception verticale de l'action. L'expression "prise en charge" donne d'ailleurs véritablement l'impression qu'il y a un supérieur et un inférieur. Dans nos enquêtes, les personnels pénitentiaires affirment souvent qu'ils font déjà avec les personnes détenues, qu'ils les accompagnent plus qu'ils ne les contrôlent. Cette fiction est nécessaire. Reconnaître le contraire rendrait moins acceptable le métier. Toutefois, il n'empêche que tels que les programmes et les dispositifs se présentent, les personnels pénitentiaires s'inscrivent, même s'ils ne le souhaitent pas, dans une relation dissymétrique.

Une autre limite a trait à la question du risque. Pour ap-

pliquer une politique de sécurité dynamique, il faut accepter un risque : celui de céder le terrain du dialogue à la population pénale. Pourtant, quand cette pratique est correctement encadrée et institutionnalisée, elle contribue à réunir des individus contraints de se rencontrer, de se parler et de se connaitre pour, justement, transformer la violence en conflit¹³. Pour cela, il est nécessaire d'imaginer et de concevoir des espaces de conflictualisation où l'on restaure le dialogue et le lien social. Quand il n'y a pas d'espace au sein duquel les personnes détenues peuvent exprimer leurs griefs, le mode de communication pour se faire entendre peut devenir la violence. Comme le dit la sociologue Antoinette Chauvenet¹⁴, « c'est justement parce que les détenus se voient refuser les moyens de se faire entendre pacifiquement qu'ils agissent par les moyens qui leurs sont laissés, en retournant contre euxmêmes, contre autrui, ou contre l'organisation, les armes de cette dernière, la violence ou la peur, et créent des incidents ». La réflexion sur la sécurité dynamique et la participation réintroduit ainsi la question du sens, c'està-dire du rapport de l'individu à son environnement social immédiat. C'est une façon de prendre au sérieux ce que les personnes ont à dire, et surtout de les reconnaître comme des acteurs à part entière. L'enjeu est stimulant : comment, au prisme de cette sécurité, ouvrir des espaces de dialogues démocratiques et raisonnés qui engagent les individus en qualité de sujet, y compris dans le champ contraint et forcé de la prison ? Au fond, il faut accepter de penser différemment la sécurité, sa production, et ouvrir des possibles!

Résumons-nous

- 1. La sécurité dynamique peut s'étayer concrètement sur des dispositifs capables de réduire les violences dans l'espace carcéral, avec, comme point de départ, la prise en compte des points de vue et des expériences des acteurs.
- 2. Pour ce faire, elle responsabilise les individus par la participation et tente de dépasser les débats binaires du type sécurité vs libertés, répression vs prévention, autorité vs laxisme, etc. pour poser autrement les questions. Par exemple, est-il envisageable de ne pas opposer approche sécuritaire et « vivre ensemble » ? Cela ouvre donc de nouvelles perspectives pour penser la sécurité et sa production à partir d'expériences communes.
- **3.** Enfin, la sécurité dynamique vise à développer et à ancrer le « faire ensemble » ou le « faire avec » pour réguler des comportements, ce qui suppose ici des évolutions significatives des cultures professionnelles en les recentrant vers l'importance des relations sociales.

Ajoutons qu'à partir de cette conception de la sécurité, se dégage une réelle opportunité pour développer une approche criminologique capable de cadrer la question sécuritaire en apportant des réponses complexes et inédites: la plupart des travaux scientifiques et experts qui s'intéressent à la sécurité publique et à la participation soulignent que le travail de proximité avec les usagers reste à inventer, tout comme les outils et les formes insti-

¹² Antoinette Chauvenet, « Privation de liberté et violence : le despotisme ordinaire en prison », Déviance et Société, 2006/3 (Vol. 30), pages 373 à 388.

¹³ Michel Wieviorka, Face au mal : le conflit sans la violence, Paris, Textuel, 2018.

¹⁴ Antoinette Chauvenet in Dossier: Violences carcérales: au carrefour des fausses routes, Dedans-Dehors (n°84, 2014).

tutionnelles capables de les accompagner¹⁵. Un espace d'action et d'innovation est ouvert!

Conclusion

L'insécurité au sein d'un établissement pénitentiaire n'est donc pas uniquement une question de comportements illicites, d'infractions répertoriées, ou encore de « gens violents » par nature. Elle est aussi – sinon surtout – affaire de qualité de l'espace et de qualité des relations : qualité matérielle donc, autant que qualité de comportements. Dès lors, se dégagent et apparaissent des exigences nouvelles en termes de participation des acteurs et de définition de la responsabilité, loin des représentations archaïques du délinquant qui le figent dans une nature conçue comme violente. Enfin, parler en termes de participation et de politique de

sécurité dynamique, c'est appeler l'ensemble des acteurs à reconstruire une vision commune de l'intérêt général. Or, en cherchant d'abord à neutraliser les désordres, on alimente une peur qui conduit au repli sur soi. De plus, l'hégémonie du « pratico-pratique », avec ses outils et ses « techniques » clés en main, assèche la pensée et empêche les acteurs d'adopter une vision d'ensemble. En effet, comme d'autres le suggèrent expressément¹⁶, il convient de sortir des logiques de « programme » où chaque problème est traité à travers un seul prisme. À rebours de cela, la participation comme expérience de responsabilité appelle à changer de paradigme en fondant l'action sur la capacité de penser les problèmes à partir d'une approche globale. Ce qui, pour l'heure, est loin d'être le réflexe le plus évident dans l'espace des politiques publiques.

À lire et à savoir

La Violence en prison Sous la direction de Paul Mbanzoulou, Guillaume Brie et Cécile Rambourg

L'École nationale d'administration pénitentiaire organisait, les 23 et 24 novembre 2022, ses 6^{es} journées internationales de la recherche en milieu pénitentiaire sur les violences en prison. Les contributions à lire ici proposent, chacune à partir de leur contexte d'action et de production, un examen serré de la question des violences et de leur gestion à partir des prises en charge existantes, mais aussi de façon comparative et prospective à partir de pratiques professionnelles et de travaux scientifiques menés en France et à l'international. >....

Pour en savoir plus, flashez le QR code

FLASHEZ-MOI POUR ACCÉDER AUX ACTES DU COLLOQUE 2022 « LA VIOLENCE EN PRISON »



Violence en prison - Deux cas d'étude (France/Pologne)



FLASHEZ-MOI POUR ACCÉDER AU DOSSIER THÉMATIQUE « VIOLENCE EN PRISON -DEUX CAS D'ÉTUDE (FRANCE-POLOGNE) »



Ce dossier thématique présente les résultats d'un travail de recherche sur la violence en prison à partir d'une collaboration inédite entre des chercheurs de l'Énap (France) et l'Academy of justice de Varsovie (Pologne). >....

Pour en savoir plus, flashez le QR code

Guillaume Brie Cécile Rambourg

Beata Maria Nowak Dr Marcin Strzelec Sławomir Grzesiak Emilia Witkowska-Grabias Maja Zawadzka Dominika Gałek

LES CHRONIQUES DU CIRAP

Directeur de publication : Sébastien Cauwel - Rédacteur en chef : Paul Mbanzoulou Rédaction : Guillaume Brie - Sociologue et responsable du Cirap (Énap)

Maquette, Impression : Énap - DRD - Unité édition / reprographie

Contact: magalie.cazanobes@justice.fr

ISSN: 2266-6796 (imprimé); 2681-4463 (en ligne) - Dépôt légal: Juillet 2023 Pour consulter la version électronique: www.enap.justice.fr/les-chroniques-du-cirap

Énap - 440 av. Michel Serres - CS 100 28 47916 AGEN cedex 9 - FRANCE -

 φ +33 (0)5 53 98 98 98 - fax : +33 (0)5 53 98 98 99

Site Internet: www.enap.justice.fr

Site Intranet: http://intranet.justice.gouv.fr/site/enap/



Sous le pilotage de la direction de la recherche, de la documentation et des relations internationales de l'Énap, les Presses de l'Énap proposent 3 collections d'ouvrages à destination de toutes les personnes s'intéressant au champ pénitentiaire

http://www.enap.justice.fr/les-presses-de-lenap

¹⁵ Pour une vue d'ensemble des usages du concept de la participation en France et au-delà, voir Marie-Hélène Bacqué, Henry Rey, Yves Sintomer (dir.), Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative, Paris, La Découverte, 2005.

¹⁶ « Les politiques publiques ont perdu le sens de leur utilité », *Le Monde*, mercredi 17 mai 2023.